



**TARIFS MENSUELS 2020/2021, (sur 10 mois).**

**Ces tarifs prennent en compte les périodes de stage, aucune déduction ne sera faite par la suite.**

	Primaire	Collège	Lycée	BTS Tourisme	BTS NDRC	BTS SP3S	Coiffure	Cnam
<b>Externes</b>								
	75.70 €	75.70 €	80.00 €	108.00 € + 35 € (1)	108.00 €	108.00 €	Prendre contact avec Dieuze	Prendre contact avec le Cnam
<b>Demi- Pension (scolarité comprise)</b>								
<b>3 repas/semaine ( 56.6)</b>	157.60 €	157.60 €	163.25 €					
<b>4 repas/semaine (29.6)</b>	184.60 €	184.60 €	190.25 €					
<b>5 repas/semaine (0)</b>	214.20 €	214.20 €	219.85 €					
<b>Internat (scolarité comprise)</b>								
	464.20 €	464.20 €	469.85					
<b>1ère année</b>				431.30 € + 35 € (1)	431.30 €	431.30 €	389.85 €	
<b>2ème année</b>				469.30 €	469.30 €	469.30 €	389.85 €	
<b>BP</b>							80.00 €	
<b>Option de service</b>								
Piscine	5 € uniquement obligatoire en 6 <sup>e</sup>		5 € uniquement obligatoire en terminale					
Licence annuelle UGSEL	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €
<b>Etude + périscolaire merc. et vendredis (Primaire)</b>	96.00 €							
<b>Etude</b>	47.00 €	47.00 €						
<b>Prix du repas en externe</b>	8.20 €	8.20 €	8.20 €	8.20 €	8.20 €	8.20 €	8.20 €	8.20 €
<b>Obligatoire lors du dépôt du dossier. Les arrhes sont déduits sur le montant annuel de la facture et déduits à hauteur de 1/10 tous les mois. ( Soit 10 ou 20 € en fonction du montant des arrhes.</b>								
<b>Arrhes à l'inscription ou à la réinscription Externat/demi- pension POUR TOUS (à l'année et remboursé sur la facture annuelle obligatoire)</b>	100.00 € Soit rendu à hauteur 10 € / mois	100.00 € Soit rendu à hauteur 10 € / mois	100.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €		
<b>Arrhes à l'inscription ou à la réinscription Internat POUR TOUS (à l'année et remboursé sur la facture annuelle) obligatoire</b>	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €		
<b>Frais de dossiers annuels (nouveaux élèves)</b>	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €		

(1) PROVISION POUR VISITE D'ENTREPRISE, PEDAGOGIQUE, CONFERENCE, VOYAGE D'ETUDE POUR BTS TOURISME 1° ANNEE  
Tous les versements concernant la scolarité des élèves sont à libeller à l'ordre de : A.E.C.L. Notre-Dame ( Association Ecole-Collège-Lycée Notre-Dame) et à adresser au Service comptable.

**a. Pour le collège b. Pour le lycée et l'enseignement supérieur :**

La contribution familiale s'effectue **dès réception de la facture**. Il est cependant possible de régler ce montant par prélèvement automatique mensuel. Le règlement de l'Internat et demi-pension seront faits par prélèvement automatique le 10 du mois de septembre à juin  
La contribution des familles ainsi que la demi-pension ou l'internat s'effectue par prélèvement automatique mensuel le 10 du mois de septembre à juin.

**c. Changement de régime**

Demi-pensionnaire à externe en fin de trimestre : Demande à faire par courrier, un mois avant la fin du trimestre en cours. **Le choix est fait pour le trimestre.**

Internat : demande à faire par courrier, un mois avant la fin du trimestre en cours. **Le choix est fait pour le trimestre.**

**Les frais de demi-pension ou d'internat non soldés le 30 du mois suivant entraîneront le régime d'externat pour l'élève concerné**

En jaune : le tarifs est annuel